



ENERGY
advisors



Séminaire :

Energie solaire & Partage d'énergie



28 Novembre 2023



Programme de la journée



8h45	<i>Accueil des participants – café et viennoiseries</i>
9h00	Présentation de BRUXEO et des services du Pack énergie pour le secteur à profit social
9h15	Energie solaire : concepts généraux et contexte régional Installation photovoltaïque : principe , potentiel et aspects techniques Aides, octroi des certificats verts, autoconsommation, Financements
9h45	Fonctionnement & principes du partage Partage d'énergie de pair à pair Partage d'énergie au sein d'un même bâtiment Communautés d'énergie
10h30	<i>Pause-café</i>
10h45	Le prix local de l'énergie partagée Le financement en tiers investissements Etapes de mise en œuvre d'un partage Le Facilitateur Partage & Communautés d'énergie
11h45	Présentation des conventions de partage (P2P et partage au sein d'un même bâtiment) Présentation du formulaire de Sibelga Retour d'expérience - Questions-Réponses
12h15	<i>Clôture</i>



BRUXEO vous accompagne



Service Energie de BRUXEO <https://energie.bruxeo.be/fr/energie>



**Visite de votre
bâtiment avec
diagnostic
énergétique**



Check-up chaufferie



Check-up éclairage



Assistance travaux



Sensibilisation



**Séminaires et
workshops**

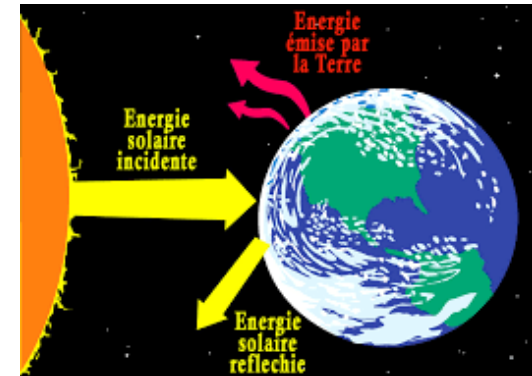


Concepts généraux



Energie solaire en Belgique :

1m² reçoit ~1000 kWh/an d'énergie solaire



Energie et puissance quelques rappels de physique:

- Le **kilo Watt (kW)**: une **Puissance** instantanée (~ une force)
 - 1 kW c'est la puissance qu'il faut pour faire marcher un four micro-ondes ou un aspirateur
- Le **kilo Watt heure (kWh)** : quantité d'**Energie**
 - 1 kWh c'est ce qu'il faut pour faire bouillir 10 litres d'eau



Energie = Puissance x temps

kWh = kW x heures

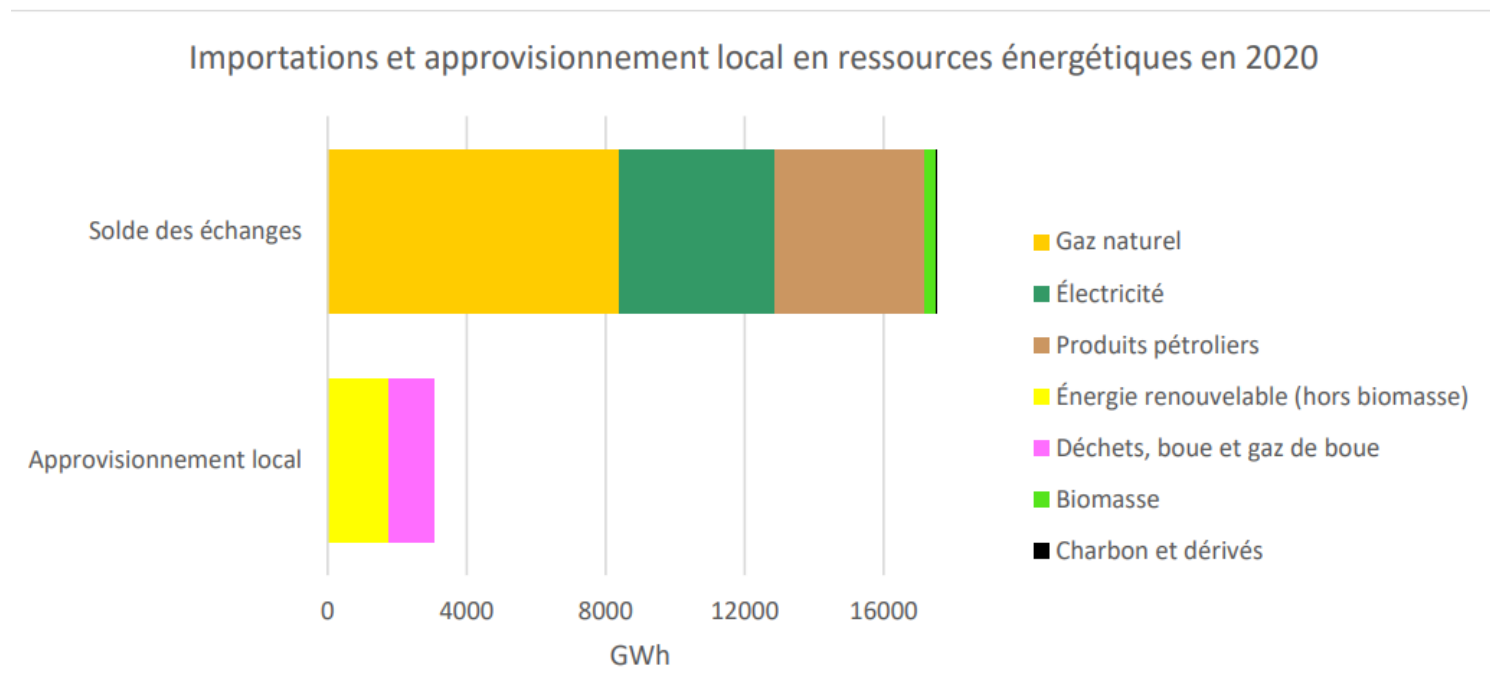


Concepts généraux



Ordre de grandeur:

En 2020, l'approvisionnement total en ressources énergétiques de la région BXL était de 20 milliards de kWh/ importé à 85% (en 2020 [cf BE](#))



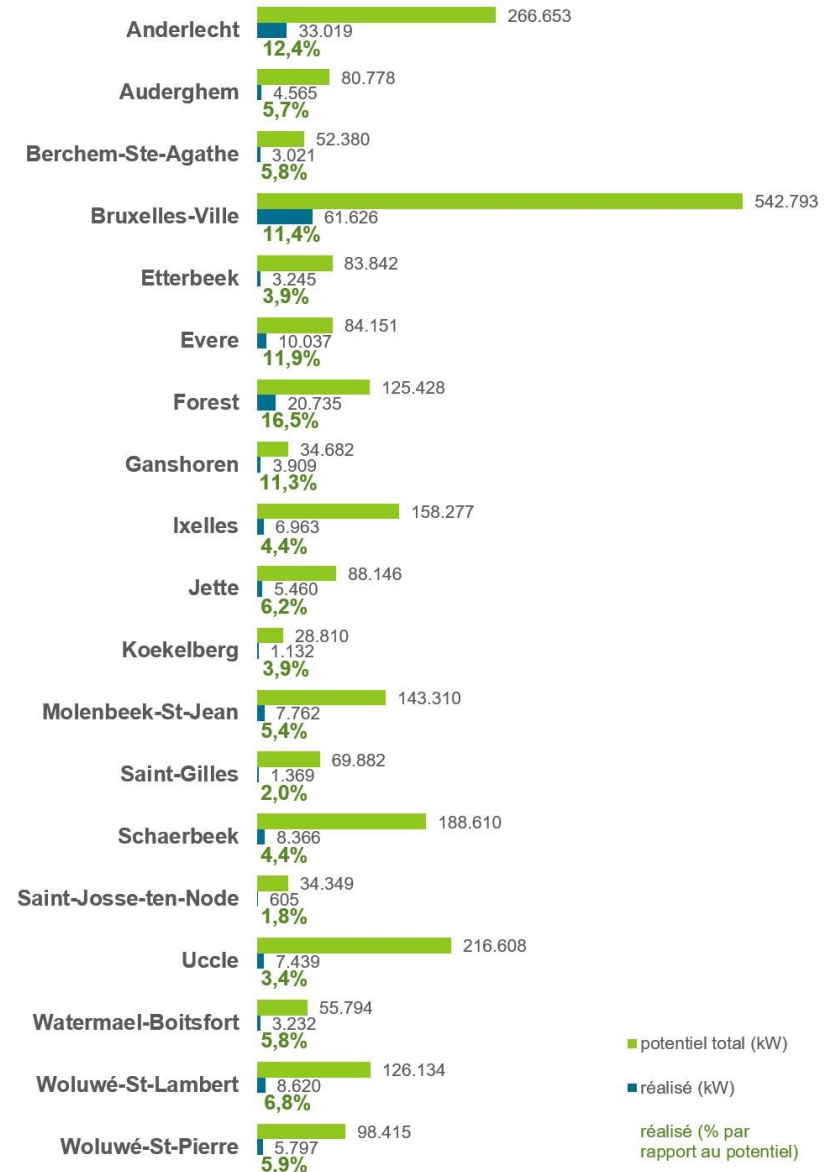


Concepts généraux



Le potentiel solaire n'est que très peu exploité en RBC

- Entre 2% et 12% du potentiel selon les communes



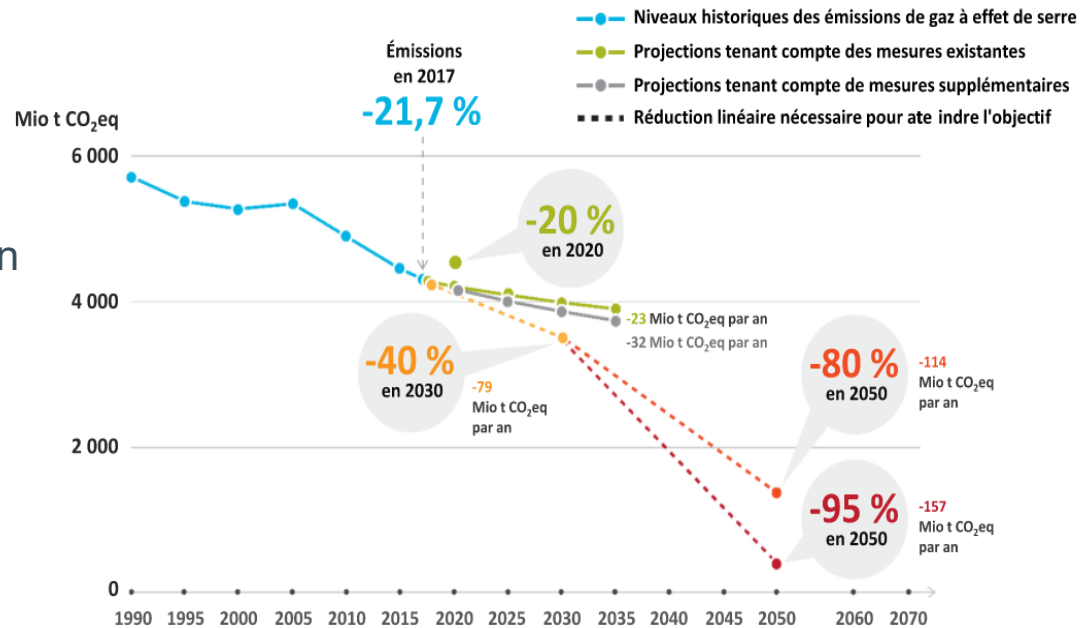


Concepts généraux



Contexte politique à Bruxelles:

- Vision 2050 ambitieuse de réduction des gaz à effet de serre de 80% en 2050
- Neutralité carbone pour les asbl



Développement des énergies renouvelables!



Profiter de l'énergie solaire :

**Quel potentiel pour le
Photovoltaïque au sein des ASBL ?**



Aspects techniques

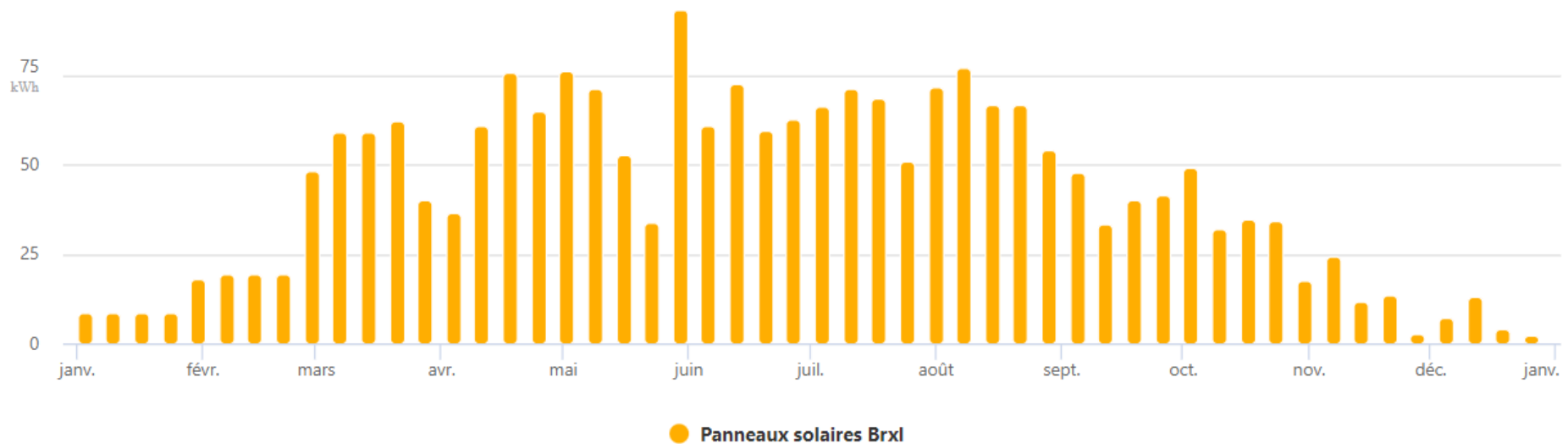


Faiblesses et forces :

- Production faible pendant 4 mois (novembre-février)
- Production importante pendant 6 mois (avril - septembre)

Aperçu général

Ce graphique montre les valeurs calculées en fonction des relevés de compteur entrés.





Aspects techniques



Faiblesses et forces :

- La production est intermittente jour/nuit

→ mais les besoins aussi!

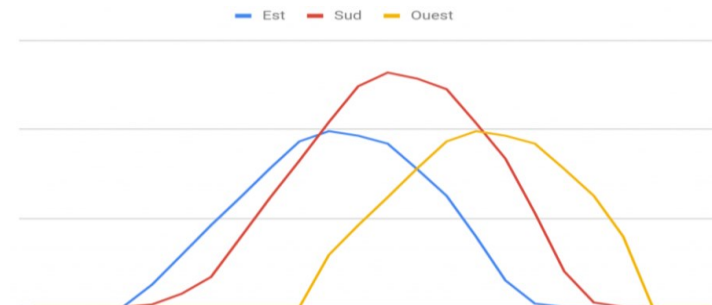




Ma toiture est-elle adaptée ?

- Toitures plates : OUI
- Toitures inclinées Sud, Est, Ouest : OUI
- Attention à prendre en compte les ombrages
- Double orientation Est-Ouest : permet de lisser la production tout au long de la journée
- Evaluation possible : Geodata
(<https://geodata.leefmilieu.brussels/client/solar>)

Incli / Orientation	0	15	25	35	50
Est	88%	87%	85%	83%	77%
Sud-est	88%	93%	95%	95%	92%
Sud	88%	96%	99%	100%	98%
Sud-ouest	88%	93%	95%	95%	92%
Ouest	88%	87%	85%	82%	76%



➔ BRUXEO vous aide pour estimer le nombre de panneaux et si c'est judicieux



Comment dimensionner l'installation?

- En fonction de vos consommations annuelles
- En fonction des horaires de vos consommations
- Une installation surdimensionnée reste très rentable (grâce aux Certificats Verts) et permet de créer un partage ou une communauté d'énergie:
[\(https://energysharing.brugel.brussels/\)](https://energysharing.brugel.brussels/)



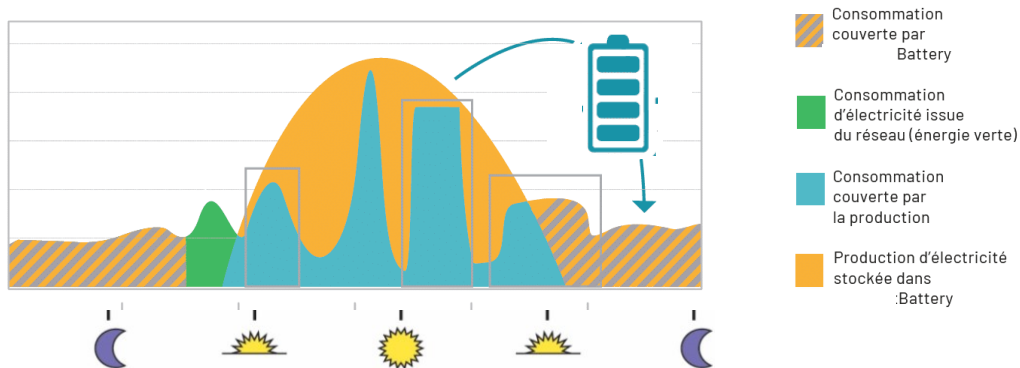
➔ BRUXEO vous aide pour estimer le nombre de panneaux et si c'est judicieux

➔ Demander un devis à plusieurs installateurs certifiés : [RESCERT.be](https://rescert.be)



Avec batterie de stockage ou sans ?

- Cette solution n'est pas encouragée pour le moment en RBC
- Principe : utiliser le soir et la nuit la production du jour précédent
- Simulateur de rentabilité en Flandre : <https://apps.energiesparen.be/thuisbatterij-simulator>

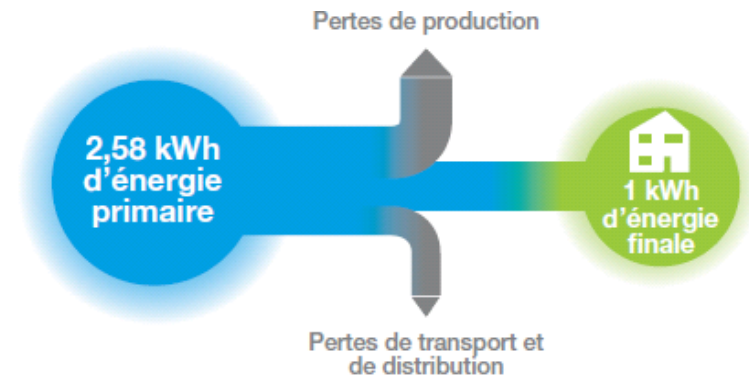


- Séduisant intellectuellement mais rarement rentable / durée de vie d'une batterie
- Le partage d'énergie permet d'éviter le stockage et de mutualiser une production et une autoconsommation au sein de plusieurs bâtiments (à proximité si possible).



Intérêts écologiques :

- Produire 1 kWh d'électricité photovoltaïque (énergie finale) c'est économiser 2,58 kWh par les centrales (énergie primaire)
- Energie locale (pas de transport, pas de nouvelles infrastructures)
- Energie 100% renouvelable et inépuisable
- Pas d'artificialisation des sols si posé en toiture





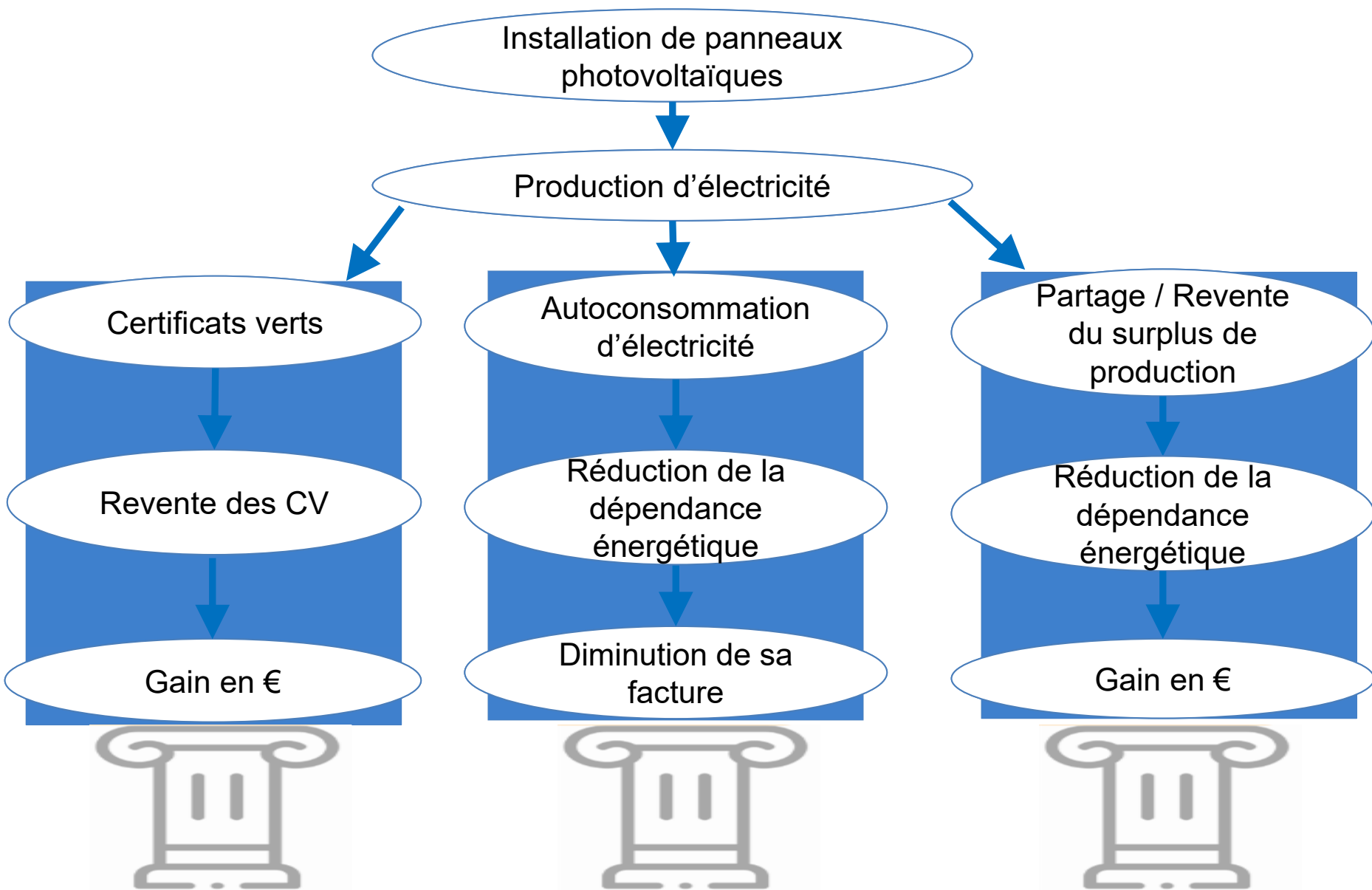
Panneaux photovoltaïques



Est-ce rentable dans mon cas?



Panneaux photovoltaïques

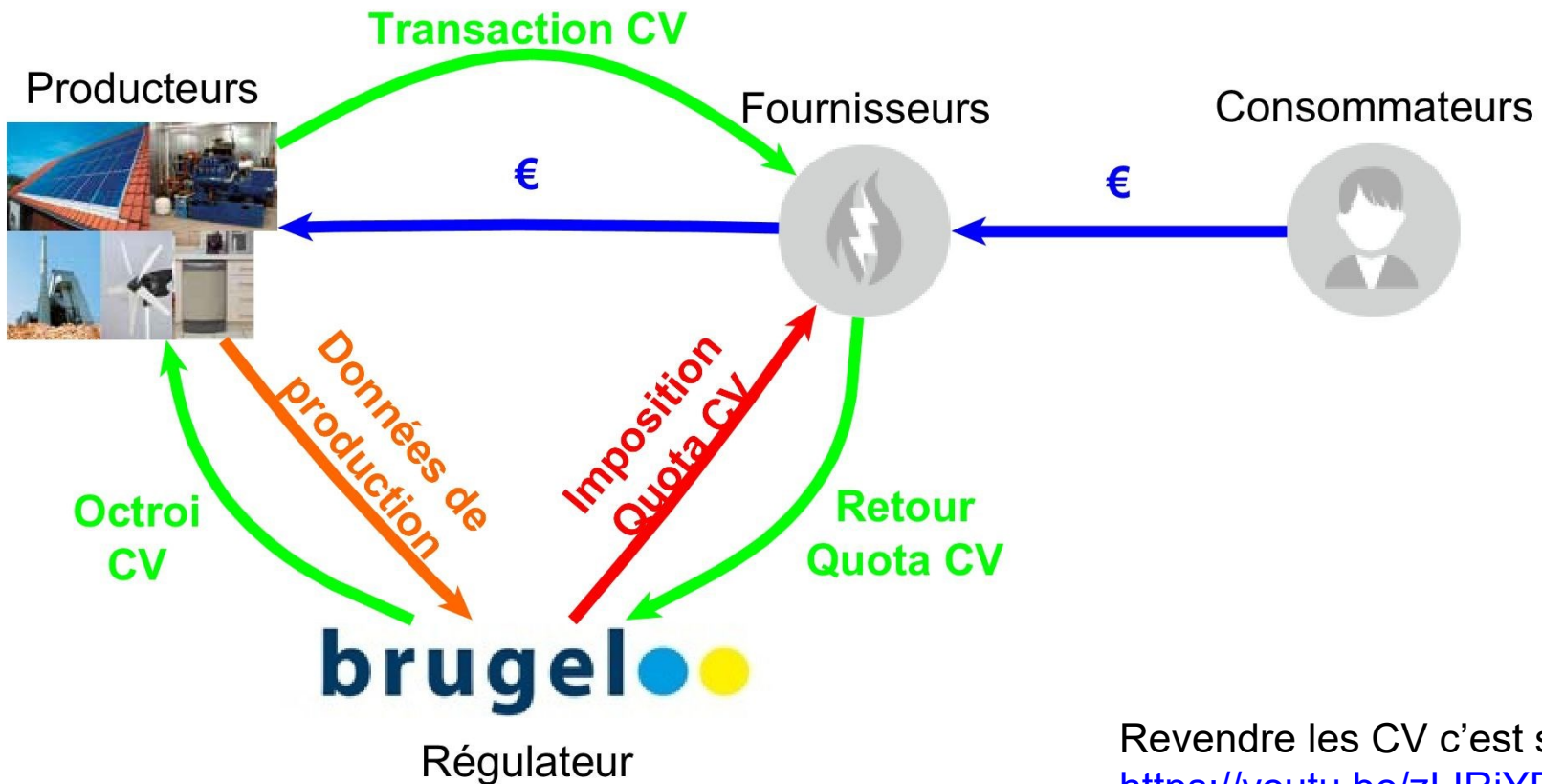




Panneaux photovoltaïques



Premier pilier: Certificats Verts



Revendre les CV c'est simple:
<https://youtu.be/zLIRiYeb33g>

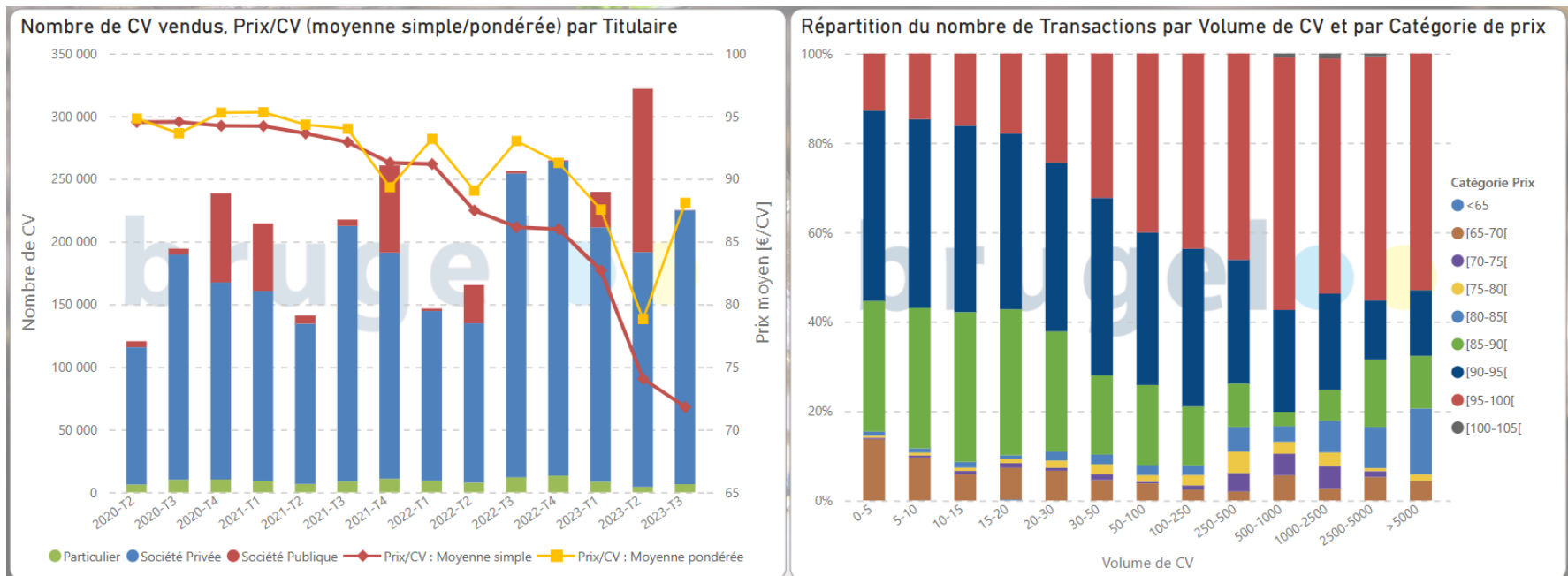


Panneaux photovoltaïques



Le cours du certificat vert dépend d'un marché offre/demande:

- Minimum garanti : 65 € (*achat par Elia*)
- Durée garantie : 10 années
- Cours réel : 72 à 95 € sur les 4 dernières années (*achat par le marché libre*)





Panneaux photovoltaïques



Le nombre de Certificats Verts change en 2024 !

- Il dépend de la taille (puissance) de l'installation :

Puissance	Nombre de panneaux	CV / 1000 kWh
≤ 5 kWc	~1 à 12	2,065 (1,9)
5-36 kWc	~13 à 90	1,953 (1,8)
36-100 kWc	~90 à 270	1,016 (1,7)

(légère augmentation pour les puissances ≤ 36 kWc à partir du 13/10/2023)
(forte diminution pour les puissances de 36 à 100 kWc à partir du 01/02/2024)

Exemples:

10 panneaux (4 kWc) → ~ 4.000 kWh/an → ~ 725 €/an de CV
50 panneaux (20 kWc) → ~ 20.000 kWh/an → ~ 3.450 €/an de CV

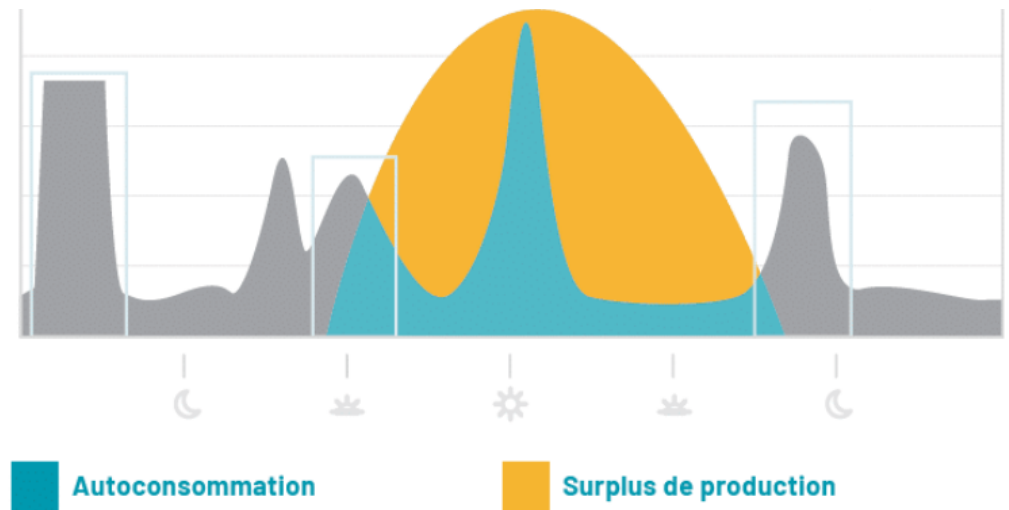
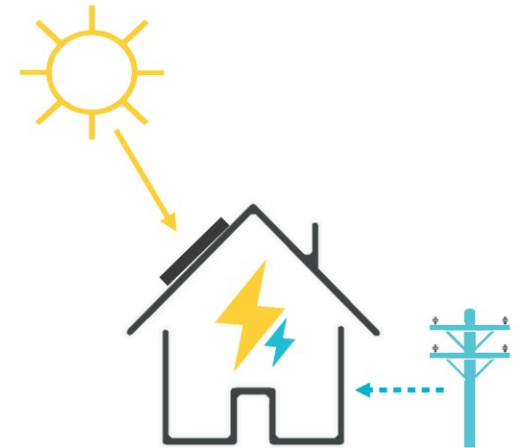


Panneaux photovoltaïques



Deuxième pilier: Autoconsommation

- Réduire sa facture d'électricité par l'autoconsommation: « kWh gratuits »
- Il faut consommer au moment de la production



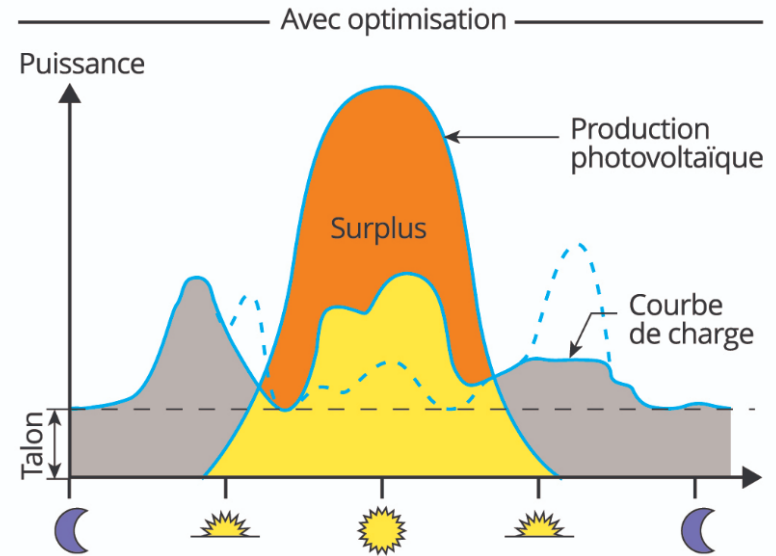
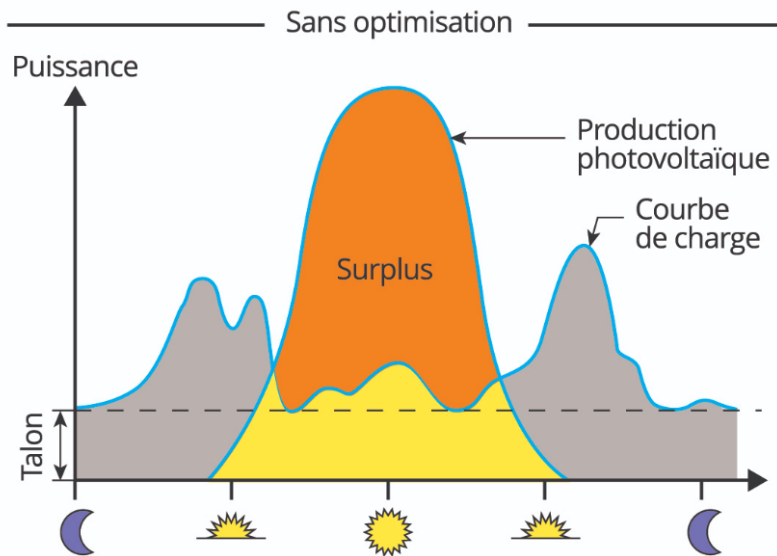


Panneaux photovoltaïques



L'autoconsommation peut être optimisée :

- En programmant les usages



Ajustements pour améliorer l'autoconsommation, notamment par la programmation de certains usages (machine à laver, boiler électrique, etc...)

Lexique

$$\text{Taux d'autoconsommation} = \frac{\text{Production utilisée}}{\text{Production totale}} = \frac{\text{■}}{\text{■} + \text{■}}$$

$$\text{Taux d'autoproduction} = \frac{\text{Production utilisée}}{\text{Consommation totale}} = \frac{\text{■}}{\text{■} + \text{■}}$$



Troisième pilier: la revente ou le partage du surplus

- Obligation de rachat par votre fournisseur (montant du rachat dépend du fournisseur d'énergie, de votre contrat et des évolutions imposées par celui-ci) :

Exemple:

		achat / revente
contrats variables souscrits aujourd'hui	Engie	37 cts / 9cts
	TotalEn	35 cts / 4cts

- Nouvelle possibilité en RBC de partager son surplus de production d'énergie directement entre producteurs et consommateurs (partage de pair à pair ou en formant une communauté d'énergie), avec l'avantage de pouvoir définir librement des conditions et du montant du rachat par une convention.

Il est donc maintenant possible :

- de diminuer sa propre facture d'électricité
- de faire bénéficier en tant que « producteur » d'autres membres d'un partage « Win-Win » (ou un autre bâtiment de son asbl)
- de bénéficier également du partage « Win-Win » de la production des autres membres en tant que « consommateur »





Aspects financiers



Quel financement ?

- Investissement de vos fonds propres *(très rentable grâce aux CV)*
- Emprunt bancaire pour financer votre installation *(très rentable grâce aux CV)*

Soutien BRUSOC - ENERGY&RENO ou Etablissements bancaires :



ENERGY&RENO, un prêt pour réduire la consommation en énergie des petites entreprises



Prêt de 10.000€ à 150.000€ - Taux fixe de 2%

Durée maximale de 7 ans – Pas d'apport exigé = prêt à 100%

Possibilité de report d'amortissement du capital (2 ans)

Asbl admises sous réserve de revenus durables (hors subsides)

Octroi de CV sur 10 ans = revenus stables et garantis

Conditions complètes : www.brupart.be et <https://www.finance.brussels/produits/energyreno/>

- Tiers investisseurs *(intéressant mais attention aux conditions)*

Changement des conditions des 1/3 investisseurs depuis 2023

Loyer éventuel ou redevance annuelle à payer

Autoconsommation autorisée (compteur à bien choisir suivant votre propre usage)

Partage d'énergie non prévu ou non admis (prévoir cette possibilité dès le contrat)

Durée du contrat au 1/3 investisseur à prendre en compte

La totalité du bénéfice des Certificats Verts est laissé au 1/3 investisseur

Le bénéfice de la revente du surplus est souvent laissé au 1/3 investisseur



([liste ici](#))



Aspects financiers



Le tiers investissement est-il intéressant?

- C'est moins intéressant financièrement pour votre asbl
- Les offres sont très différentes selon les tiers investisseurs
- C'est du cas par cas et en fonction de la surface de toiture et votre consommation
- Cela reste plus intéressant que de ne rien faire et permet de diminuer sa facture d'énergie (si le compteur pris en compte est bien choisi pour favoriser votre autoconsommation)
- Ce sera un frein possible au projet de partage d'énergie ou de participation à une future communauté d'énergie (pendant la durée du contrat signé)



Aspects financiers



Temps de retour sur investissement habituellement constaté :

- 10 à 50 panneaux de 400 W (4 kWc à 20 kWc) : 5 à 7 ans

Montant de l'investissement et Gain net sur 20 ans :

- 20 panneaux de 400 W : 12.000 à 15.000 €
 - Production sur 20 ans : ~ 160.000 kWh
 - Gain net sur 20 ans : ~ 40.000 €
- 50 panneaux de 400 W : 20.000 à 30.000 €
 - Production sur 20 ans : ~ 400.000 kWh
 - Gain net sur 20 ans : ~ 90.000 €

- avec un taux d'autoconsommation de 50% + partage du surplus d'énergie à 10 cts/kWh -



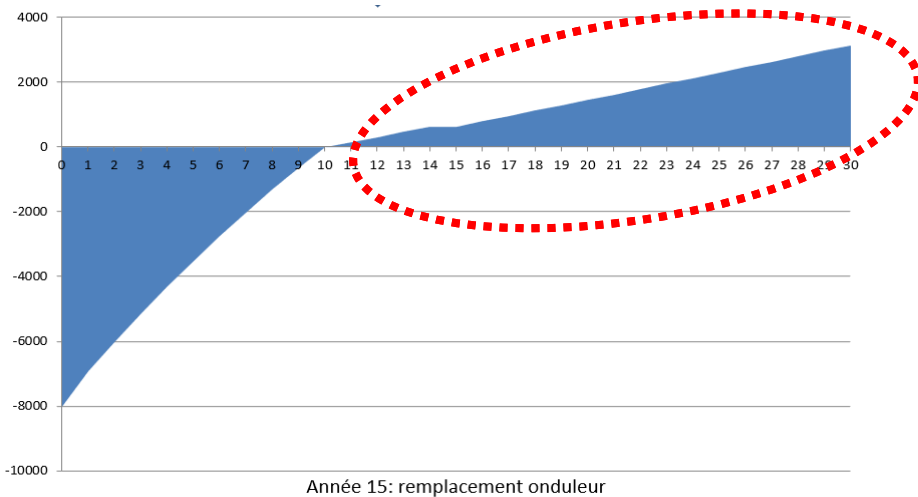
Aspects financiers



Temps de retour sur investissement plus court avec la crise de l'énergie:

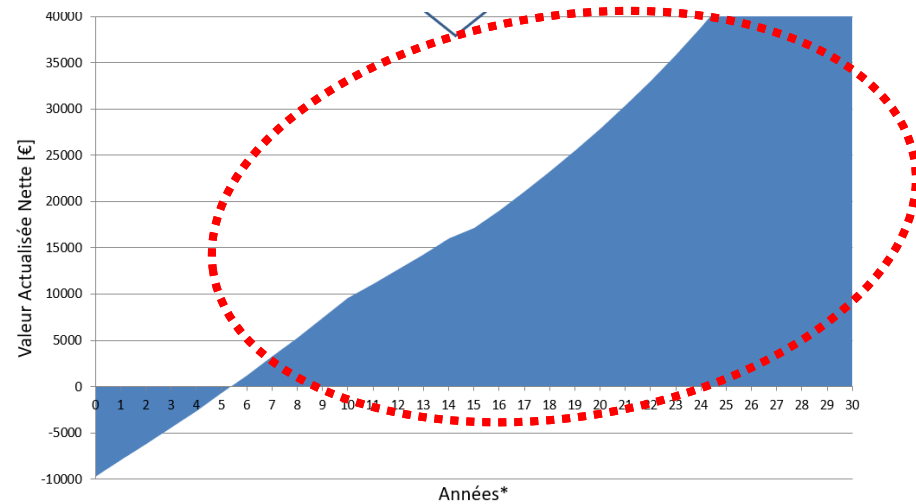
Exemple:

Installation 5 kWc et 35% autoconsommation



Conditions 2020 TRS 10 ans

Si 15 cts/kWh prélevé et 5 cts/kWh injecté ou partagé



Conditions 2024 TRS 5,4 ans

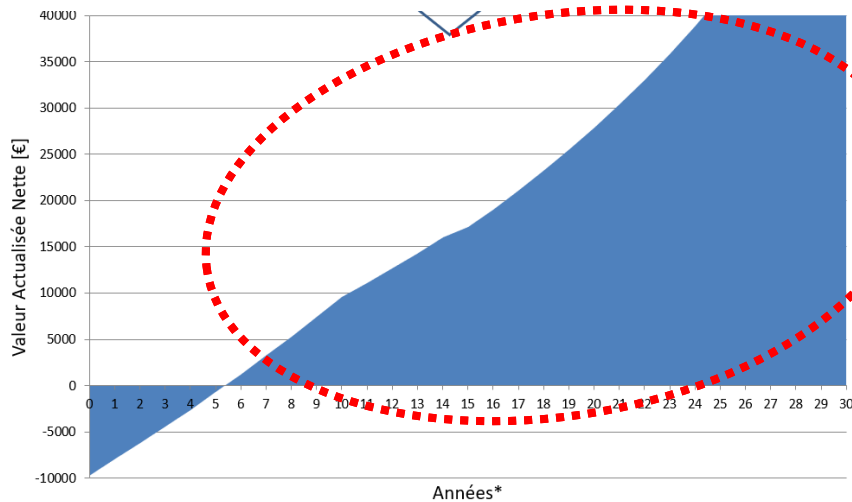
Si 35 cts/kWh prélevé et 10 cts/kWh injecté ou partagé



Aspects financiers

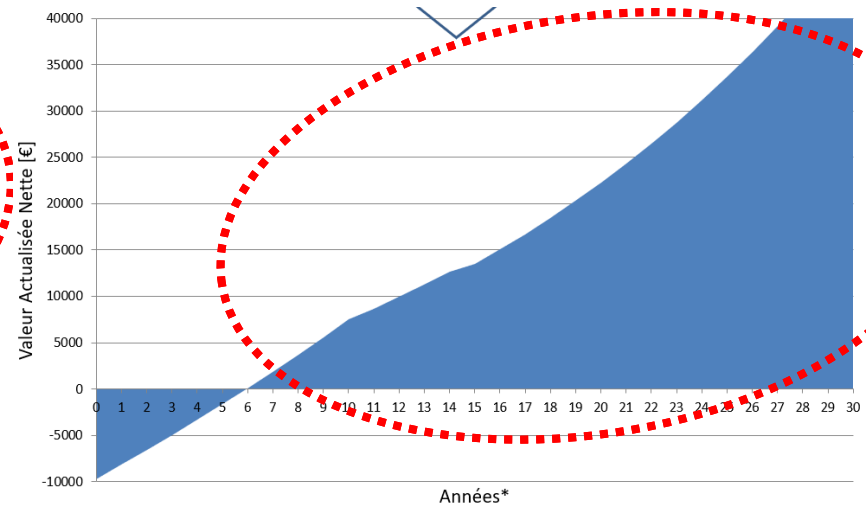


Temps de retour sur investissement reste excellent même avec un tarif de rachat ou de partage moins élevé



Engie: TRS 5,4 ans

Si 35cts/kWh prélevé et 9 cts/kWh injecté ou partagé



TotalEnergies : TRS 5,9ans

Si 35cts/kWh prélevé et 4 cts/kWh injecté ou partagé



IMPORTANT

Faire dans le bon ordre :

- Isoler sa toiture **avant** de poser des panneaux
- Vérifier que la couverture est en bon état
- Corriger les points faibles de l'isolation du bâtiment

Réduire vos consommations :

- Monitoring (« mesurer, c'est savoir ! »)
- Equipements moins énergivores
- Sensibilisation (BRUXEO propose des animations éco-team)

Adapter l'horaire de vos consommations :

- Programmateur (manuel)
- Gestion automatisée



PARTAGE & COMMUNAUTÉS D'ÉNERGIE

28 novembre 2023



FACILITATEUR PARTAGE & COMMUNAUTÉS D'ÉNERGIE

SOMMAIRE

01 – LE PARTAGE D'ÉLECTRICITÉ

Principes & fonctionnement du pair à pair

02 – LE PARTAGE AU SEIN D'UN MÊME BÂTIMENT

Conditions & fonctionnement

03 – LE PARTAGE DANS UNE COMMUNAUTÉ D'ÉNERGIE

Conditions & fonctionnement

04 – LE MODÈLE ECONOMIQUE

Le prix de l'énergie

Le recours à un tiers-investisseur

05 – ETAPES DE MISE EN OEUVRE

De la définition à la gestion quotidienne du projet

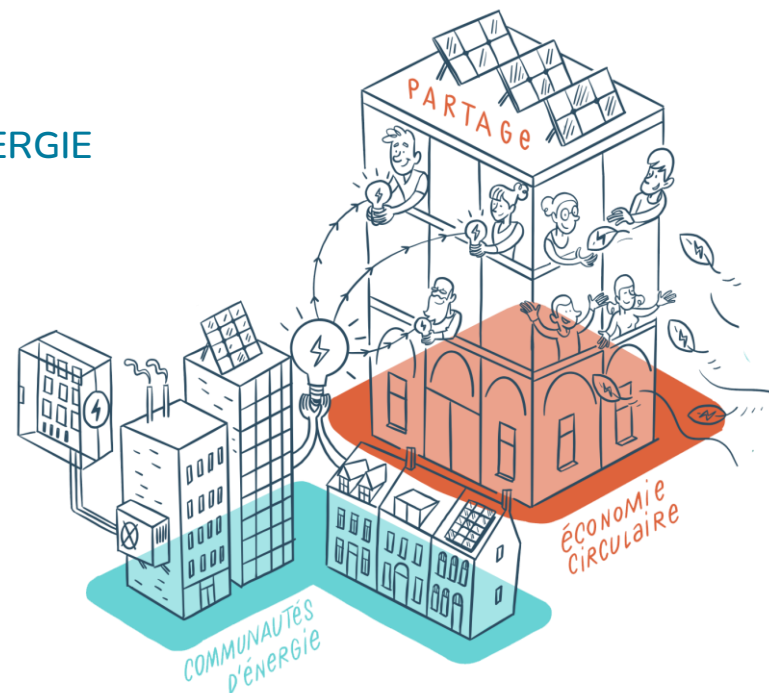
06 – UN FACILITATEUR A VOTRE SERVICE

Facilitateur Partage & Communautés d'énergie

07 – PRESENTATION DES OUTILS

La convention de partage

Le formulaire de Sibelga



LE PARTAGE D'ÉLECTRICITÉ

Principes & pair à pair

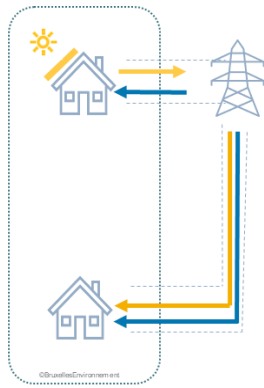


Principe du partage

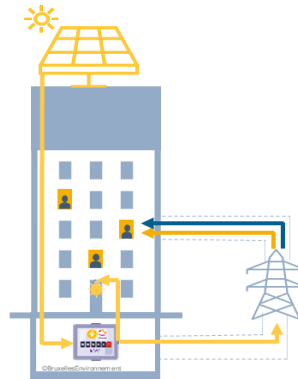
Le partage d'électricité **renouvelable** peut être réalisé entre plusieurs compteurs situés en **Région Bruxelles-Capitale** pour l'électricité produite par une ou plusieurs installations de production de sources renouvelables qui **injectent** sur le **réseau public**.



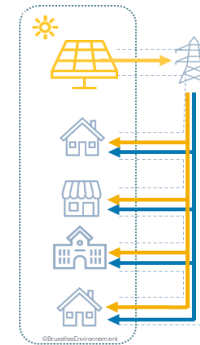
Trois manières de partager l'électricité



Partage
Pair à Pair



Partage au sein d'un
même bâtiment



Partage
au sein d'une communauté
d'énergie

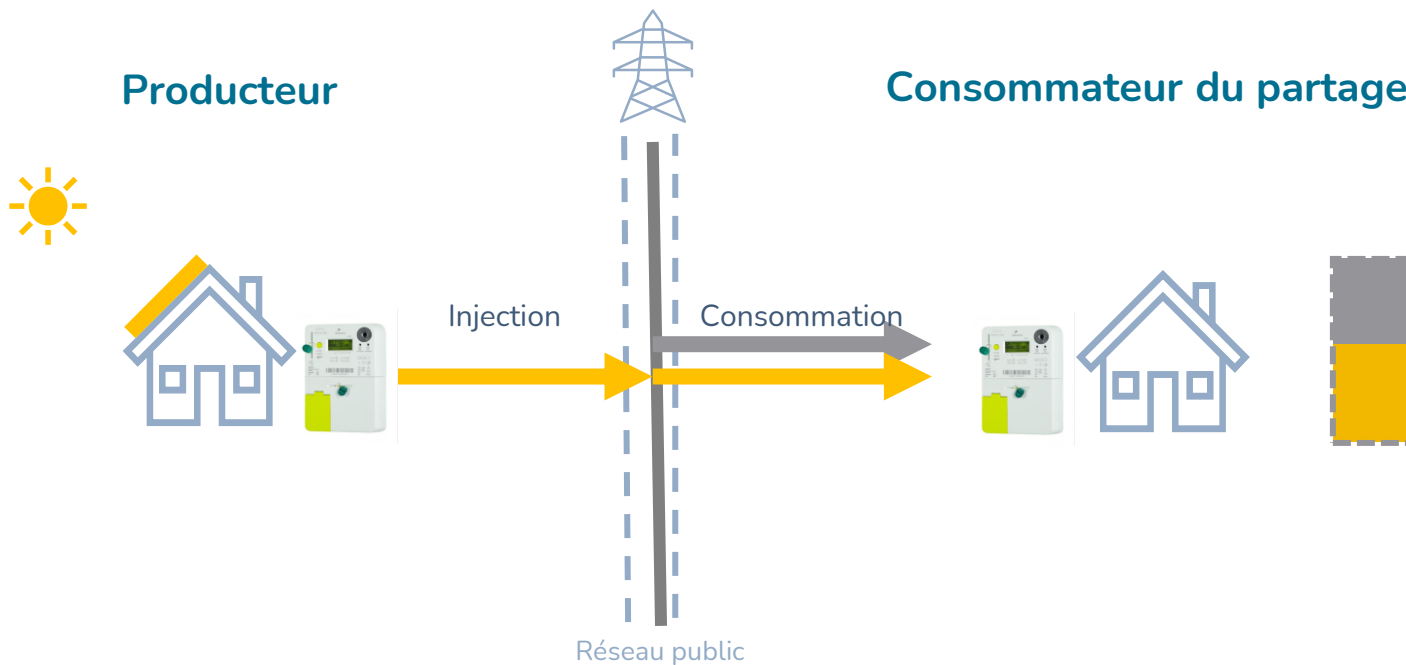
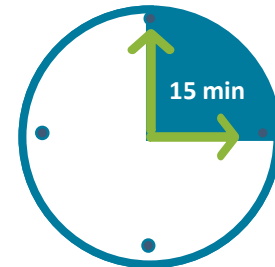
Clients actifs

Communautés

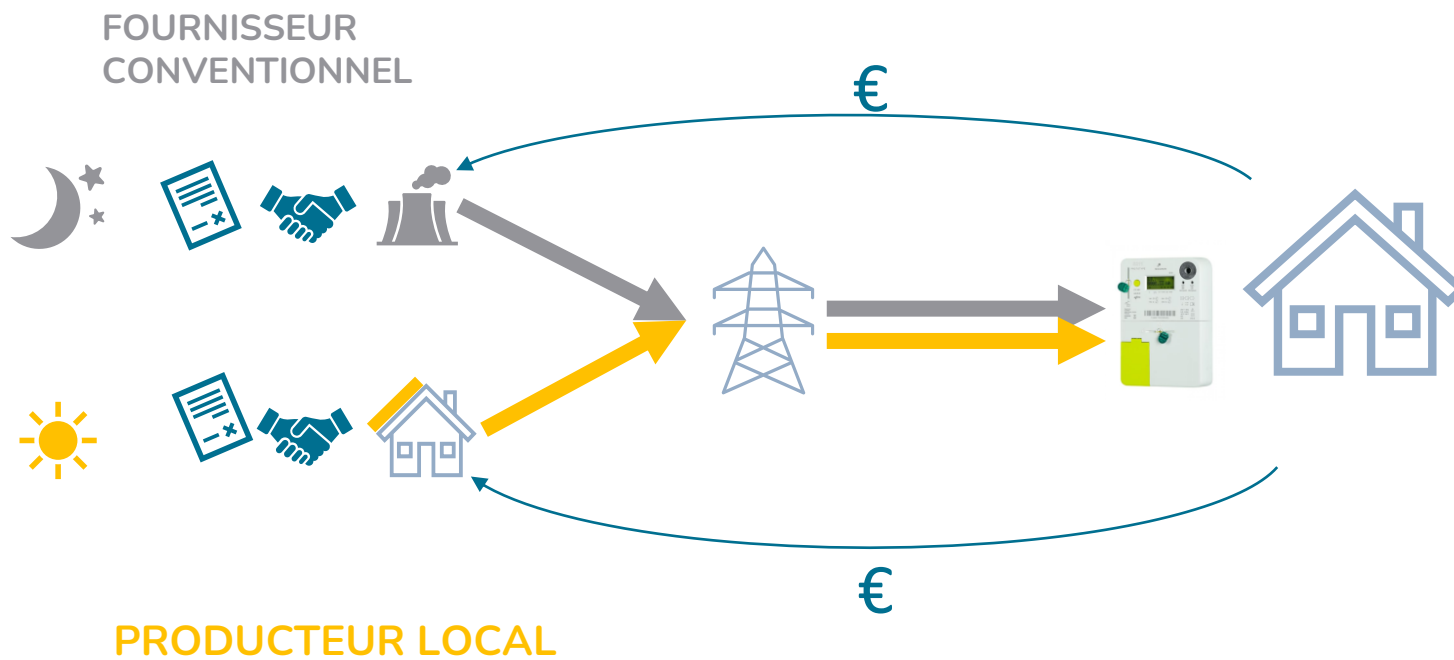


Fonctionnement du partage

Pair à pair



Principes du partage

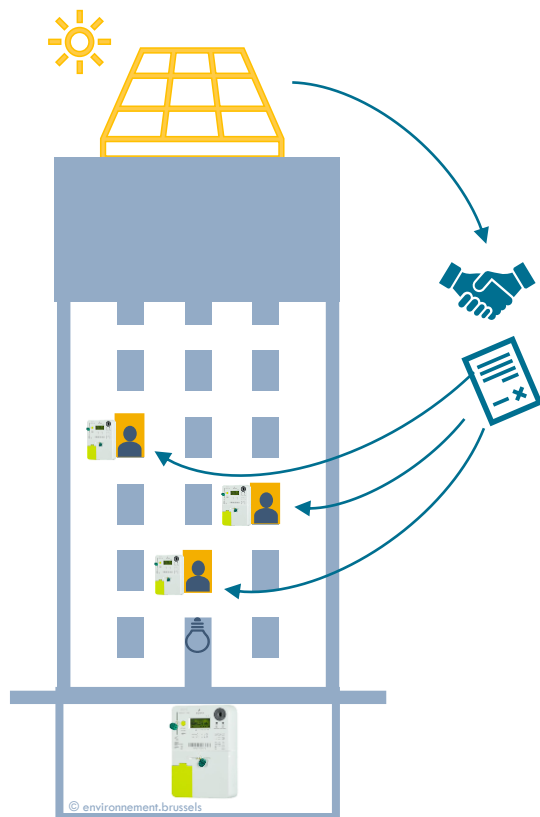


PARTAGE D'ELECTRICITE

Au sein d'un même bâtiment



Partage d'électricité au sein d'un même bâtiment



Conditions

- Participants situés dans le même bâtiment
- Production sur ou dans le bâtiment
- Electricité issue d'une source renouvelable
- Compteur intelligent pour chaque participant
- Conventions entre le titulaire du point d'injection et les consommateurs du partage



PARTAGE D'ELECTRICITE

Les communautés d'énergie

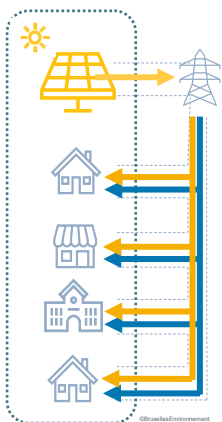


Les communautés d'énergie

- Partage d'énergie entre **plusieurs bâtiments** ?
 - Cela nécessite de **créer une communauté d'énergie**
- Une **entité juridique**, autonome (Asbl, coopérative...)
- Objectif principal de générer des **bénéfices sociaux, environnementaux, économiques** pour ses membres
- Exerce des **activités liées à l'énergie**
- Participants situés en **Région Bruxelles-Capitale**
- **Conventions** entre la communauté et ses membres

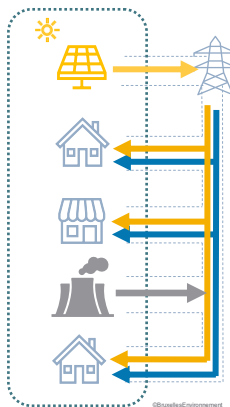


Les différents types de communautés

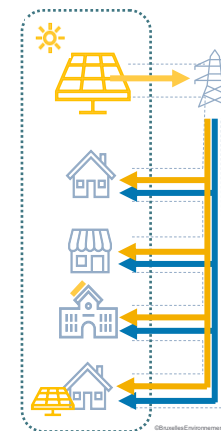


Communauté d'Énergie
Renouvelable (CER)

Directive UE



Communauté d'Énergie
Citoyenne (CEC)



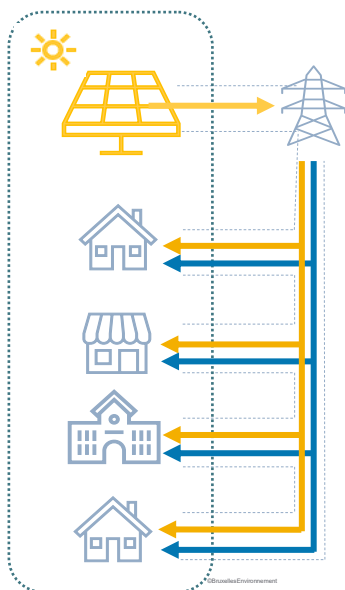
Communauté d'Énergie
Locale (CEL)

Initiative Région Bxl



Les différentes communautés

1) Communauté d'Énergie Renouvelable (CER)



▪ Type d'énergie

- Electricité et chaleur renouvelable uniquement

▪ Membres

- Citoyens ;
- PME (dont la participation à une ou plusieurs CE ne constitue pas l'activité commerciale principale) ;
- Autorités locales (communes et intercommunales)

▪ Contrôle effectif

- Détenu par ses membres qui répondent à la notion de proximité telle que définie dans les statuts de la CER

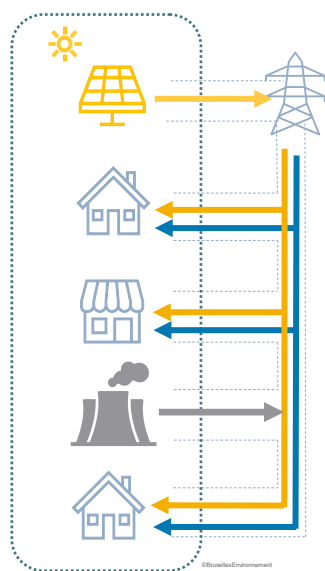
▪ Propriété des moyens de production

- La communauté est nécessairement **propriétaire** des installations de production.



Les différentes communautés

2) Communauté d'Énergie Citoyenne (CEC)



▪ Type d'énergie

- Electricité **renouvelable** et **non renouvelable**

▪ Membres

- **Toute personne physique ou morale**, mais contrôle effectif par les citoyens, autorités locales ou, sous certaines conditions, les petites entreprises pour lesquelles le secteur de l'énergie n'est pas le principal domaine d'activité économique et qui n'exercent pas une activité commerciale à grande échelle.

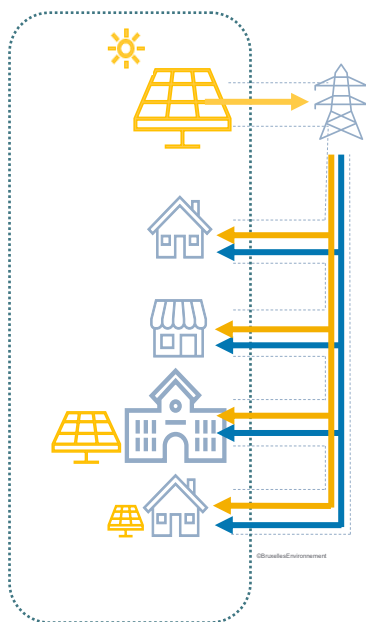
▪ Propriété des moyens de production

- La communauté est nécessairement **propriétaire** des installations de production.



Les différentes communautés

3) Communauté d'Énergie Locale (CEL)



▪ Type d'énergie

- Electricité **renouvelable** uniquement

▪ Membres

- Citoyens ;
- PME (dont la participation à une ou plusieurs CE ne constitue pas l'activité commerciale principale) ;
- Pouvoirs publics (autorités fédérales, régionales et communautaires, les pouvoirs publics locaux et organismes d'intérêt public, institutions européennes et internationales)

▪ Contrôle effectif

- Détenu par ses membres qui répondent à la notion de proximité telle que définie dans les statuts de la CEL

▪ Propriété des moyens de production

- Soit la communauté est propriétaire des installations de production (une installation commune) ;
- Soit un ou plusieurs membres sont propriétaires des installations de production ou sont titulaires d'un droit d'usage sur celles-ci.



Questions ?

Pause-café



LE MODÈLE ÉCONOMIQUE

A quel prix ?

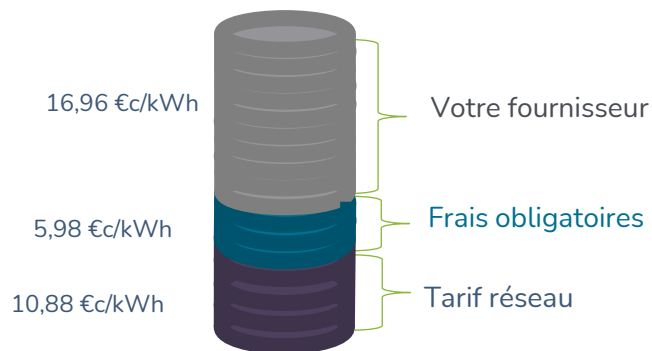


Le prix local payé par les participants

Le prix local se détermine en fonction :

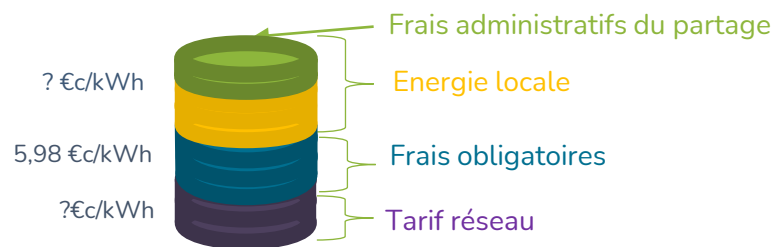
- des frais régulés : tarif réseau et frais obligatoires (taxes)
- des coûts d'amortissement (y compris les CV et incitants fiscaux fédéraux), d'entretien et de gestion (factures...)
- de l'autoconsommation physique
- de la vente du surplus du partage (à un fournisseur)
- d'une marge de réinvestissement éventuelle

Tarif moyen Bruxellois



= 29,99 €/kWh * Contrat variable Août 2023
Avec une TVA à 21% (clients non résidentiels)

Votre prix local



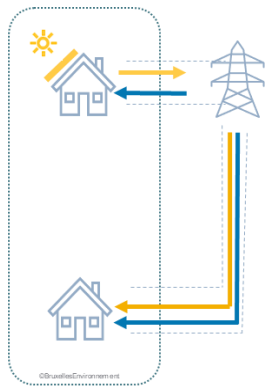
= ? €/kWh



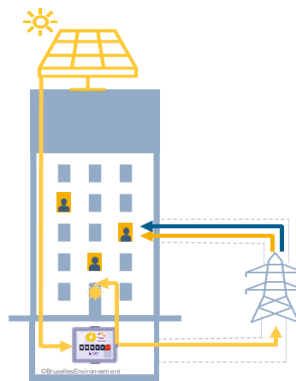
Le prix local en fonction du type de partage



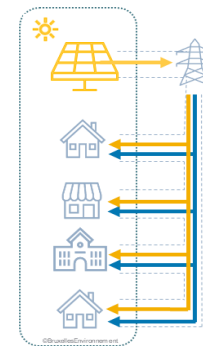
Consommateur



De pair à Pair



Au sein d'un même bâtiment



Partage entre différents bâtiments

Votre fournisseur

Tarif réseau

Frais obligatoires



Producteur local



Gestion



Les frais réseau

- compteurs BT ≤ 56 kVA -

Grille tarifaire - Electricité « Partages d'énergie »



Année 2024

prix hors TVA

	BT ≤ 56 kVA				
	Volume complémentaire	Volume local			
		Type A	Type B	Type C	Type D
1. Tarif d'utilisation du réseau					
X * EUR + Y * EUR /kWh HI + Z * EUR /kWh LO					
X = Puissance mise à disposition inférieure ou égale à 13 kVA EUR / an	27,38	0,00	0,00	0,00	
X = Puissance mise à disposition supérieure à 13 kVA EUR / an	54,76	0,00	0,00	0,00	
Y = Prélèvements en heures pleines EUR / kWh HI	0,053202	0,000000	0,026601	0,053202	
Z = Prélèvements en heures creuses EUR / kWh LO	0,031921	0,000000	0,015961	0,031921	
2. Tarif pour l'activité de mesure et de comptage EUR / an	10,11	10,11	10,11	10,11	
3. Surcharges					
3.1. Charges de pensions non capitalisées EUR / kWh T	0,000804	0,000804	0,000804	0,000804	
3.2. Impôts & prélèvements					
- Redevance de voirie EUR / kWh T	0,008267	0,000000	0,008267	0,008267	
- Impôt des sociétés & autres prélèvements EUR / kWh T	0,005386	0,005386	0,005386	0,005386	
4. Tarif des obligations de service public EUR / kWh T	0,017092	0,017092	0,017092	0,017092	

kWh T = kWh HI + kWh LO





prix hors TVA

		BT > 56 kVA							
		Volume complémentaire	Volume local						
			Type A	Type B	Type C	Type D			
1. Tarif d'utilisation du réseau									
X * EUR /kW HI + XL * EUR /kW HI loc + Y * EUR /kWh HI + Z * EUR /kWh LO									
X = Puissance prélevée EUR / kW HI / an		64,795356	0,000000	0,000000	0,000000	0,000000	0,000000	0,000000	0,000000
XL = Puissance prélevée locale EUR / kW HI loc / an		0,000000	0,000000	0,000000	64,795356	64,795356	64,795356	64,795356	64,795356
Y = Prélèvements en heures pleines EUR / kWh HI		0,021281	0,000000	0,010641	0,021281	0,021281	0,021281	0,021281	0,021281
Z = Prélèvements en heures creuses EUR / kWh LO		0,007875	0,000000	0,003938	0,007875	0,007875	0,007875	0,007875	0,007875
2. Tarif pour l'activité de mesure et de comptage EUR / an		513,68	10,11	10,11	10,11	10,11	10,11	10,11	10,11
3. Surcharges									
3.1. Charges de pensions non capitalisées EUR / kWh T		0,000804	0,000804	0,000804	0,000804	0,000804	0,000804	0,000804	0,000804
3.2. Impôts & prélèvements									
- Redevance de voirie EUR / kWh T		0,008267	0,000000	0,008267	0,008267	0,008267	0,008267	0,008267	0,008267
- Impôt des sociétés & autres prélèvements EUR / kWh T		0,005386	0,005386	0,005386	0,005386	0,005386	0,005386	0,005386	0,005386
4. Tarif des obligations de service public EUR / kWh T		0,017092	0,017092	0,017092	0,017092	0,017092	0,017092	0,017092	0,017092

kWh T = kWh HI + kWh LO

kW HI loc = kW HI mesuré - kW



LE MODÈLE ÉCONOMIQUE

Le recours à un tiers-investisseur



Le tiers-investissement

- **Tiers-investisseur :**

- Il prend en charge l'investissement et l'installation
- Il cède, à titre gratuit ou onéreux, **l'autoconsommation**
- Eventuellement, il cède, à titre gratuit ou onéreux, **l'injection**
- Il bénéficie des certificats verts
- De nouvelles clauses compliquent les possibilités de projets de partage

- Pour utiliser une installation détenue par un tiers-investisseur, celui-ci doit vous céder un droit d'usage sur l'injection
- Si ce droit d'usage se fait à titre onéreux, il pourra être nécessaire d'ajouter ce coût dans le prix de l'électricité partagée
- Le tiers-investisseur peut également être membre d'une Communauté d'énergie en tant que producteur, à condition que cela ne constitue pas son activité commerciale principale



PARTAGE D'ELECTRICITE

Quelles étapes de mise en œuvre ?



Etapes de mise en œuvre

Etape 1 - Définition du projet

- Contacts avec les **installateurs** (si installation nouvelle)
- Localisation du **site** de production
- **Identification** du type de projet (P2P, même bâtiment, CE)
- **Mobilisation** des participants
- Choix du mode de **financement**



Etape 2 - Dimensionnement du projet



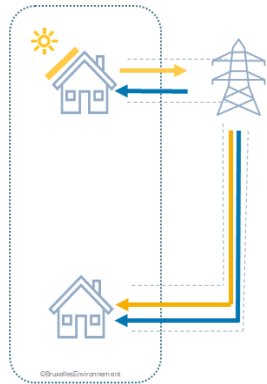
- Estimation des **volumes** d'électricité produits et consommés par les participants intéressés



- Choix de la **méthode** de répartition
- Définition du **prix** et du **modèle économique**

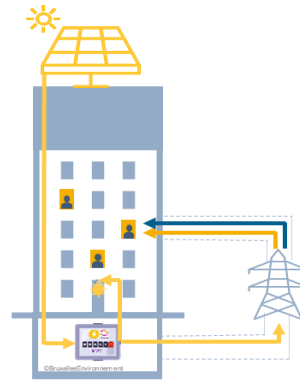


Etape 3 – Démarches administratives

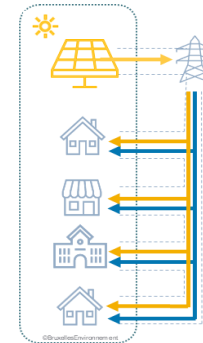


Partage de Pair à Pair

- Signature des **conventions** entre les participants
- **Formulaire de déclaration** auprès de Sibelga
- Assujettissement à la **TVA** (pas systématique)



Partage au sein d'un même bâtiment



Partage au sein d'une CE

- Rédaction des **statuts** et **autorisation** de **Brugel**
- Création d'une **personne morale** : ouverture d'un compte en banque, dépôt des actes constitutifs au moniteur belge, etc.
- Signature des **conventions** entre les participants
- **Formulaire de déclaration** auprès de Sibelga
- Assujettissement à la **TVA** (pas systématique)



Etapes de mise en œuvre

Etape 4 - Implémentation technique

- Installation de l'unité de production
- Installation des compteurs intelligents (réalisée **gratuitement** par Sibelga)

Etape 5 - Gestion du projet

- Gestion & suivi des factures
- Gestion des entrées et sorties des participants
- Gestion de la trésorerie



PARTAGE D'ELECTRICITE

Le Facilitateur Partage & Communautés d'énergie

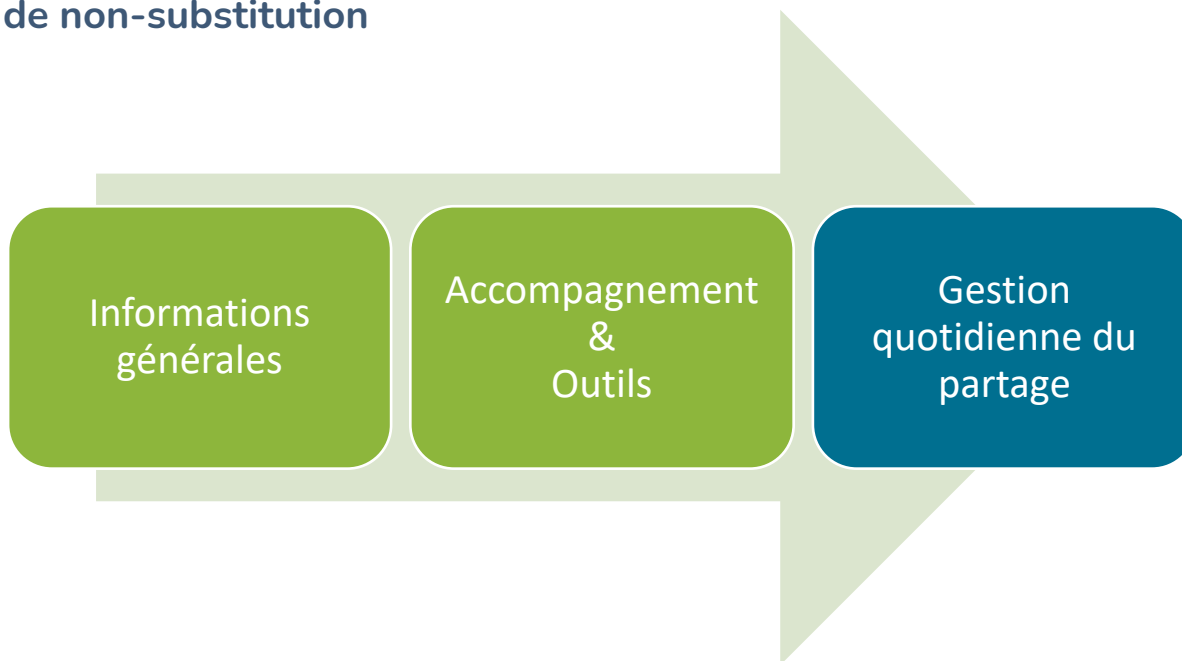


Le Facilitateur Partage & Communauté d'énergie

Un service entièrement gratuit, financé et géré par Bruxelles Environnement

Soutien aux porteurs de projet

Principe de non-substitution



Outils & support

Informations & outils simples, adaptables et gratuits

- Info-fiches
- Outils d'analyse économique (rentabilité, clé de répartition, etc.)
- Template de facturation
- Template de statuts (Asbl, coopératives)
- Template de contrats
- ...

PARTAGE DE L'ÉLECTRICITÉ À BRUXELLES

INFO FICHES - COMMUNALES D'ÉNERGIE

MEILLEUR DES MONDES COMMUNIQUE ÉNERGIE

Document de travail pour les communes de la Région de Bruxelles-Capitale.

Analyse de modèle économique du partage d'énergie

Données de l'installation de production

0	Type de technologie	Solaire photovoltaïque	Unité
1	Puissance électrique installée	100,98	kWp/kWc
3	Encodage de la production annuelle d'électricité (si solaire, utiliser le devis ou la carte solaire et dérouter le + ci-dessus ou calculez vous-même rapidement la production annuelle en déroulant le + ci-dessus)	75371	kWh/an

Production mensuelle

Facture d'énergie

Informations pratiques

Statut de la facture: 02/09/2018

Informations facturation

Statut de la facture: 02/09/2018

Solde facture

Energie: € 0,02 + Distribution: € 0,08 + Cotisation surcharge: € 0,002 + Taxe: € 0,04 € = TOTAL (PAC): € 0,26

Détail relevé d'index

	Quantité	Prix unitaire (€/kWh)	Taxe	Montant (€/kWh)	Taxe
Énergie distribuée	1,00	0,02	0,00	0,02	0,00
Énergie distribuée	1,00	0,08	0,00	0,08	0,00
Énergie distribuée	1,00	0,002	0,00	0,002	0,00
Énergie distribuée	1,00	0,04	0,00	0,04	0,00
Total	4,00	0,142	0,00	0,142	0,00

STATUTS DE L'ASBL

Convention Communauté - Consommateurs

La présente convention a été établie en date du ...

1.1. For

1.2. Dées

1.3. Signé

1.4. Durée



PRESENTATION D'OUTILS

La convention de partage



Conventions organisant le partage

- Le service du Facilitateur propose 4 modèles de conventions, [téléchargeables ici](#) :
 - Pair à pair (P2P)
 - Partage au sein d'un même bâtiment (CAAC)
 - Communauté d'énergie – consommateur du partage
 - Communauté d'énergie locale – producteur du partage

Voyons ensemble comment les compléter !



PRESENTATION D'OUTILS

Le formulaire de Sibelga



Formulaire de Sibelga

- Toute activité de partage doit être déclarée à Sibelga, [via leur formulaire](#).
- Le formulaire est composé de **3 documents** :
 - Formulaire principal
 - Annexe 2 : fichier Excel répertoriant les participants
 - Autres annexes

Informations nécessaires à préparer :

- Le [périmètre électrique du partage](#) (sauf si partage au sein d'un même bâtiment)
- La [méthode de répartition](#)

Voyons ensemble comment les compléter !



CONTACTS

Facilitateur Partage & Communautés d'énergie

 [Formulaire d'inscription](#)

@ facilitateur-pce@environnement.brussels

 [Documents utiles](#)

